

2021
RÈGLEMENT

1. PRESENTATION ET OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « Dialogue interculturel au Moyen-Orient », l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) au Moyen-Orient considère les actions de sensibilisation et de formation à la médiation comme pertinentes pour restaurer le dialogue et créer une dynamique de renforcement de capacités dans ce domaine au sein des établissements universitaires.

Dans cette perspective, l'AUF au Moyen-Orient s'associe au Centre professionnel de Médiation (CPM) de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ), premier centre universitaire de médiation au Liban, pour offrir aux étudiants, enseignants ou cadres administratifs de ses universités membres des activités de sensibilisation à la médiation, en mode virtuel en raison de la crise sanitaire mondiale.

L'objectif principal de cette action d'initiation à la médiation est de développer chez le public universitaire une écoute active et une capacité à mieux communiquer, mais aussi de diffuser une culture de paix et de dialogue dans les universités.

L'AUF Moyen-Orient publie cet appel à candidatures, qui a pour finalité d'identifier les établissements intéressés à co-organiser ce type d'atelier en ligne au profit de leur public étudiant et académique.

Les demandes d'appui doivent être présentées dans le cadre d'un dossier rempli conformément au calendrier de l'appel à manifestations d'intérêt, téléchargeable depuis le site internet de l'AUF Moyen-Orient (www.auf.org/moyen-orient).

2. PROFIL DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DEMANDANT LA FORMATION

L'établissement d'accueil demandeur pour héberger l'atelier doit :

- être membre de l'AUF dans la région Moyen-Orient ;
- prévoir la formation pour 25 à 30 apprenants ;
- communiquer à l'AUF la liste des noms des apprenants inscrits à l'atelier ;
- exiger l'assiduité des inscrits à la formation ;
- être prêt à intégrer le contenu de la formation dans le cursus et le reconnaître sous forme de crédits (selon un format non imposé) ;
- assurer la disponibilité des apprenants pour le bon déroulement de la formation demandée ;
- produire un avis motivé de l'établissement (recteur ou président de l'université, directeur de l'établissement ou doyen de la faculté concernée...) pour proposer la formation à son public ;
- produire l'ensemble des pièces demandées ;
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis.

Public cible :

- Étudiants inscrits à l'établissement demandeur de la formation provenant d'une même filière ou de départements différents ;
- Enseignants rattachés à l'établissement demandeur ou se trouvant dans le même pays ;
- Cadres administratifs des universités membres.

L'atelier est prévu pour 25 à 30 apprenants.

Si le nombre des inscrits est supérieur à 30, deux ateliers peuvent être demandés par le même établissement pour un public différent.

Il est souhaitable qu'étudiants et enseignants ne soient pas regroupés dans un même atelier.

La présence d'un enseignant dans une session réservée aux étudiants peut être jugée nécessaire.

Chaque apprenant se verra remettre une attestation de participation à la fin de la session co-signée AUF, CPM et université d'accueil.

3. CONTENU / LANGUES / VOLUME HORAIRE / DUREE

Le CPM de l'USJ proposera ses formateurs, qui sont des médiateurs, pour animer les ateliers.

Le contenu de la formation est conçu par le CPM et validé par l'AUF Moyen-Orient. Il sera donné en français, en arabe ou en anglais selon le souhait de l'université d'accueil. Les demandes relatives à une formation en langue française seront privilégiées.

La session de formation peut se tenir sur une ou deux journée(s) pour un volume horaire de 6 heures. Il revient à l'établissement demandeur de préciser la période, sachant que le contenu de la formation reste le même.

Le plan de la formation est le suivant :

- **Présentation du projet**

Présenter le plan et l'objectif de cette formation

- **La résolution du conflit : la médiation**

Présenter la médiation comme outil de gestion des conflits

Définir le rôle du médiateur

- **Les sources du conflit : les perceptions**

Comprendre l'importance de la perception et du point de vue

- **Les sources du conflit : les préjugés**

Être conscient des idées reçues et des préjugés sociaux que nous vivons

- **Les sources du conflit : la rumeur et l'écoute sélective**

Être sûr de ses sources d'information, éviter les distorsions

Prendre conscience de la sélectivité dans notre écoute

- **Les préventions du conflit : exprimer ses émotions**

Comprendre ses émotions

Exprimer ses émotions

- **Les préventions du conflit : comprendre ses besoins**

Être conscient de ses besoins

- **Les préventions du conflit : l'écoute active**

Être conscient que l'écoute devrait être qualitative

Découvrir l'importance de la rétroaction

- **Les préventions du conflit : la communication non-violente**

Comprendre la CNV et maîtriser ses outils.

Ce plan de formation peut être adapté selon la demande et les besoins de chaque université ou cible. Ainsi, il revient à l'établissement demandeur d'exprimer le cas échéant les situations de tensions type afin de mieux intervenir.

4. DEPOT / PROCEDURE DE SELECTION DES CANDIDATURES

L'AUF Moyen-Orient procède à l'examen des dossiers puis émet un avis en concertation avec le CPM. Les résultats sont portés à la connaissance des établissements demandeurs par courrier électronique et sur le site régional de l'AUF Moyen-Orient.

5. CALENDRIER

20 janvier 2021 : Lancement, mise en ligne et diffusion de l'appel à candidatures par l'AUF

15 avril 2021 : Clôture de l'appel à candidatures

Fin avril 2021 : Sélection des demandes, publication des résultats

À partir de mi-mai 2021 : Mise en œuvre des ateliers de formation jusqu'à fin 2021

6. MODALITES ET NATURE DU SOUTIEN FINANCIER

Le soutien de l'AUF Moyen-Orient comprend au maximum la prise en charge du médiateur (en cas de mobilité, titre de transport, assurance-maladie, accident et rapatriement, indemnité forfaitaire journalière, honoraires).

En cas de mobilité, l'établissement universitaire demandeur de la formation assure l'accueil à l'aéroport et les repas du formateur et des apprenants pendant toute la durée de la formation.

Pour les ateliers se tenant en dehors du Liban, l'hébergement du médiateur sera à la charge de l'établissement demandeur de la formation, si possible.

Tout co-financement associé à cette formation est encouragé.

7. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, pour être recevable, doit comprendre la totalité des pièces suivantes :

- ☐ Formulaire de candidature dûment complété en ligne par l'établissement qui fait la demande d'appui ;
- ☐ Public visé et nombre approximatif des apprenants ;
- ☐ Engagement de l'établissement demandeur de la formation à intégrer le contenu de la formation dans le cursus et le reconnaître sous forme de crédits sera considéré comme un plus pour que la demande soit acceptée ;
- ☐ Engagement de l'établissement demandeur à permettre la disponibilité des apprenants pendant la durée de la formation ;
- ☐ Avis motivé de l'établissement (recteur ou président de l'université, directeur de l'établissement ou doyen de la faculté concernée...) pour proposer la formation à ses étudiants ou ses enseignants ou cadres.

8. CONTACTS

Pour toute question relative à l'appel, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

AUF au Moyen-Orient

(Arabie Saoudite, Chypre, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie,
Irak, Iran, Jordanie, Liban, Pakistan, Qatar, Palestine, Syrie, Soudan, Yémen)

Espace des lettres, Rue de Damas, Beyrouth, Liban

Contact : Madame Mirande KHALAF, responsable de projets
Téléphone : +961 1 420 270 / **Courriel :** mediation-mo@auf.org
Site web: <http://www.auf.org/moyen-orient>